

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL482

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 52

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« conformément aux »

les mots :

« en application des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.